



RESPONSABLE D'ÉVACUATION GUIDE-FILE SERRE-FILE

OBJECTIF(S)

- ✓ Connaître le signal d'alarme, la conduite à tenir pour évacuer tout le personnel et le fonctionnement des différents dispositifs de sécurité.
- ✓ Permettre au personnel formé d'organiser l'évacuation en définissant une procédure d'évacuation et en désignant les personnes chargées de l'évacuation.

PUBLIC(S) CONCERNÉ(S)

Toute personne désignée pour être nommée responsable d'évacuation, guide-file et serre-file. Cette formation est accessible aux publics en situation de handicap et aux personnes à mobilité réduite. Des aménagements peuvent être prévus en fonction des profils. Nous contacter pour plus d'information.

PRÉREQUIS

Comprendre, lire, écrire et parler le français.

DURÉE

03H30 (une demi-journée).

DÉLAI D'INSCRIPTION

Inscription au plus tard 24 heures avant le début de la session, sous réserve des places disponibles.

NOMBRE DE STAGIAIRES PAR SESSION

De 2 à 10 stagiaires.

PROGRAMME

- Accueil des participants, tour de table, présentation de la formation.
- Statistiques.
- La réglementation.
- Pourquoi, comment et quand évacuer.
- Les dangers liés à l'incendie.
- Les phénomènes de panique et comment les éviter.
- Le système de sécurité incendie.
- Le déroulement d'une évacuation.
- Le rôle du responsable d'évacuation, du guide file et du serre file.
- Visite de l'établissement.

MÉTHODE(S) PÉDAGOGIQUE(S)

Le déroulement de la formation alterne les parties théoriques et pratiques.

60% de formation théorique et 40% de formation pratique.

Visite de site, notamment les endroits stratégiques.

Évaluation formative.

MOYEN(S) PÉDAGOGIQUE(S)

Un formateur par groupe de 10 stagiaires.

Diaporamas, vidéos.

Matériel évacuation (porte-voix, brassard, ...)

VALIDATION DE LA FORMATION

Certificat de réalisation remis à l'employeur à l'issue de la formation.

PÉRIODICITÉ RECOMMANDÉE

1 fois par an. La formation de « maintien et actualisation des compétences » est identique à la formation initiale.

DOCUMENTS NÉCESSAIRES

N/A.

CONSIGNES PARTICULIÈRES

Prévoir l'accès aux locaux de l'entreprise, notamment les locaux techniques.

Si nécessaire : en amont de la formation, nous informer des consignes particulières applicables au site et faire remplir le Plan de Prévention.